2007-02483/

Express

BULLETIN D'INFORMATION DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE LA MÉTROPOLE

ARCHIVES

N° 3 – 21 mars 2003

Budget 2003-2004

DES INVESTISSEMENTS QUI AURONT UN IMPACT POUR LES MUNICIPALITÉS ET LEURS CITOYENS

Le 11 mars dernier, la vice-première ministre et ministre des Finances, de l'Économie et de la Recherche, M^me^ Pauline Marois, présentait son budget 2003-2004. Ce budget contient diverses mesures qui visent à combler des besoins déjà exprimés par le monde municipal et qui répondent à des impératifs d'ordre économique, notamment pour la métropole.

Des engagements fermes

Logement

Le gouvernement avait déjà annoncé des investissements de près de 500 millions de dollars sur 5 ans. Le budget 2003-2004 prévoit l'ajout de 270 millions dans le but de :

1. poursuivre et intensifier la construction de 20 200 logements sur 5 ans
2. prévenir les effets immédiats de la pénurie de logements
3. répondre aux demandes supplémentaires d'adaptation de domicile pour personnes âgées ou handicapées
4. poursuivre les programmes de rénovation domiciliaire Rénovation Québec et RénoVillage jusqu'en 2005-2006

Au total, l'ensemble de ces mesures profiteront à quelque 54 000 ménages supplémentaires, principalement dans les municipalités qui connaissent une plus grande pénurie de logements, soit Québec, Montréal et Gatineau.

Rivière Saint-Charles

L'assainissement de la rivière Saint-Charles à Québec constitue une priorité pour le gouvernement qui entend, de concert avec la Ville de Québec, concrétiser ce projet à temps pour le 400^e^ anniversaire de la fondation de Québec.

La première phase, relative à cinq bassins de rétention, est déjà engagée. Le coût des travaux s'élèvent à 45 millions. Les phases II et III du projet visent la construction de nouveaux bassins à haute capacité de rétention (coût évalué : 83,7 millions) de même que la végétalisation des berges bétonnées (13,5 millions).

La part du gouvernement du Québec s'élève à 52 millions, le reste étant pris en charge par la Ville de Québec. Il est prévu que les travaux débuteront en 2003-2004.

Transport en commun

Le Québec est l'endroit au Canada où les émissions de gaz à effet de serre ont le moins augmenté au cours de la dernière

décennie. Des efforts restent à faire cependant pour répondre aux visées du Protocole de Kyoto.

Un des volets du plan de contrôle des gaz à effet de serre consiste à favoriser une utilisation accrue du transport en commun. Le budget 2003-2004 présente une mesure susceptible d'aider à l'atteinte de cet objectif puisque dorénavant, les salariés pourront déduire de leur revenu imposable le coût de leurs laissez-passer de transport en commun. Les travailleurs qui se voient fournir ou rembourser un tel laissez-passer par leur employeur ne seront plus tenus d'inclure dans le calcul de leur revenu imposable la valeur de l'avantage qui leur est accordé.

Réseau routier

Élément essentiel au développement économique, le réseau routier doit pouvoir assurer une bonne liaison entre les régions du Québec, tout en étant sécuritaire pour la population.

C'est dans cette perspective que le gouvernement a décidé d'ajouter 200 millions aux investissements de 929 millions déjà prévus en 2003-2004 dans le cadre du plan de réhabilitation et de reconstruction du réseau routier, pour un total de 1,129 milliard.

Des mesures pour la métropole

Biotechnologie

Le gouvernement du Québec annonce la création d'un fonds doté de capitaux d'au moins 300 millions, et dont la mise en œuvre sera coordonnée par la Société Innovatech du Grand Montréal. Ce fonds est destiné à favoriser l'expansion des entreprises de biotechnologie en émergence. Plusieurs d'entre elles sont situées dans la région métropolitaine.

En outre, 50 millions additionnels sont accordés au programme Bio-Levier qui consent des prêts de capitalisation à de telles entreprises.

Projets pour les universités

Pierres angulaires du rayonnement de la métropole, les universités montréalaises verront d'importantes immobilisations se matérialiser dans le domaine de la médecine et des sciences de la vie. Ces mesures se traduiront par la construction d'un nouveau pavillon des sciences de la vie à l'Université du Québec à Montréal et par la mise en branle d'importants projets à l'Université de Montréal ainsi qu'à l'Université McGill.

Nanotechnologies

Les nanotechnologies sont porteuses d'un fort potentiel pour des secteurs clés de l'économie du Québec, notamment l'aérospatiale, la santé, les biotechnologies, les technologies de l'information. La majorité des entreprises de pointe sont situées dans la région métropolitaine. Un plan de développement stratégique sera élaboré de concert avec les institutions académiques, Nano-Québec et le Conseil régional de développement de l'Île de Montréal afin de stimuler ces secteurs.

Capitalisation accrue de la Société Innovatech du Grand Montréal

Les sociétés Innovatech ont pour rôle de promouvoir et de soutenir des initiatives ayant pour but de relever la capacité d'innovation technologique des entreprises situées sur le territoire qu'elles servent.

Étant donné la conjoncture difficile pour le secteur des hautes technologies, la souscription maximale du gouvernement au capital-actions de la Société Innovatech du Grand Montréal sera augmentée de 100 millions, en sus de l'augmentation requise pour le fonds d'expansion en biotechnologie.

Politique d'exportation

Le gouvernement va de l'avant avec la Stratégie québécoise de développement des exportations, une approche intégrée afin d'aider les entreprises à devenir plus compétitives. Son objectif est d'amener un plus grand nombre d'entreprises à se doter d'une véritable stratégie d'exportation et d'accroître le nombre d'exportateurs réguliers. Ainsi, les services aux entreprises exportatrices seront renforcés et le développement de réseaux, encouragé. Une enveloppe de 60,7 millions sera allouée d'ici 2005-2006, dont 9,6 millions en 2003-2004 et 23,8 millions en 2004-2005.

Place des Arts

Un investissement de 35 millions sera réalisé à compter de 2003-2004 afin d'implanter un centre permettant de loger des organismes de création et de production, notamment dans le domaine de la danse. Cet investissement fera en sorte de consolider le statut de Montréal comme plaque tournante de cette discipline à l'échelle internationale.

Des dossiers prioritaires

Politique nationale de l'eau

Le budget 2003-2004 présenté par le gouvernement du Québec prévoit que les fonds consacrés à l'amélioration de l'environnement seront accrus, notamment pour la mise en œuvre de la Politique nationale de l'eau.

Cette politique comporte un important volet d'appui aux municipalités dans le renouvellement de leurs infrastructures d'alimentation et d'assainissement. Le gouvernement souhaite y investir 3 milliards au cours des prochaines années, en collaboration avec le gouvernement fédéral et les municipalités.

Contrats de ville

Un contrat de ville sera prochainement signé avec la capitale nationale, Québec. En outre, des discussions sont déjà engagées avec la Ville de Longueuil.

Ce type de contrat présente des mesures concrètes favorisant le plein développement des villes et touchant notamment l'habitation, la revitalisation urbaine et le renouvellement des infrastructures.

La Ville de Montréal a été la première à signer un tel contrat le 30 janvier dernier.

Centres de foires

Des projets structurants susceptibles de consolider la vitalité économique d'une région feront l'objet d'un examen sérieux de la part du gouvernement du Québec.

Par exemple, des projets de centres de foires et d'expositions, actuellement en cours d'élaboration dans la région métropolitaine de Montréal, dont Laval, ainsi qu'à Trois-Rivières et à Gatineau pourraient voir le jour grâce à un partenariat.

Publication	
Production Direction des communications Ministère des Affaires municipales et de la Métropole	10, rue Pierre-Olivier-Chauveau Québec (Québec) G1R 4J3 (418) 691-2019 800, rue du Square-Victoria Montréal (Québec) H4Z 1B7
Site Web	www.mamm.gouv.qc.ca